

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création	04. juillet 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1. Identificateur de produit**
Substance / mélange
Nettoyant pour mousse polyurethane
mélange
- 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisations prévues du mélange
Nettoyage du pistolet d'application de mousse PU et des surfaces affectées par la mousse PU non durcie.

Utilisations déconseillées du mélange
Le produit ne doit pas être utilisé à des fins différentes que celles énumérées dans la section 1.
- 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Fournisseur
Nom ou raison sociale
ALSAFIX SAS
Adresse
114a rue principale
67240 Gries France
Numéro de fax
+33 3 88 72 19 31
Téléphone
+33 3 88 72 17 15
Email
alsafix@alsafix.com
L'adresse électronique d'une personne compétente responsable de la fiche de données de sécurité
Nom
Resp produit
Email
technique@alsafix.com
- 1.4. Numéro d'appel d'urgence**
112

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- 2.1. Classification de la substance ou du mélange**
Classification du mélange selon le règlement (CE) no 1272/2008
Le mélange est classé comme dangereux.

Aérosol 1, H222, H229
Eye Irrit. 2, H319
STOT SE 3, H336

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section 16.

Les principaux effets néfastes physicochimiques

Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Les principaux effets pour la santé humaine et pour l'environnement

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création

04. juillet 2019

Date de révision

Numéro de version

1.0

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme de danger



Mention d'avertissement

Danger

Substances dangereuses

acétate d'éthyle

acétone

Mentions de danger

H222

Aérosol extrêmement inflammable.

H229

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319

Provoque une sévère irritation des yeux.

H336

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

P102

Tenir hors de portée des enfants.

P210

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251

Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261

Éviter de respirer les aérosols.

P271

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P305+P351+P338

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313

Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P410+P412

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

P501

Éliminer le contenu/récipient dans déchet dangereux.

Informations supplémentaires

EUH 066

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

2.3. Autres dangers

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII., règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Remarque: La classification du mélange était basée sur le principe de précaution, la méthode de calcul a pris en compte les exigences du Règlement CLP pour la classification des aérosols conformément au paragraphe 1.1.3.7 de l'annexe I, partie 1 du Règlement CLP, à savoir que le mélange sous forme d'aérosol est classé dans la même catégorie de danger que le mélange sous forme non aérosolisée.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange de solvants organiques avec un fluide propulseur à faible point d'ébullition sans fréon.

Le mélange contient ces substances dangereuses et les substances pour lesquelles la concentration maximale admissible dans l'air en milieu professionnel est déterminée.

Numéro d'identification	Nom de la substance	Teneur en % de poids	La classification selon le règlement (CE) no 1272/2008	Rem.
Index: 607-022-00-5 CAS: 141-78-6 CE: 205-500-4	acétate d'éthyle	40-65	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH 066	3, 4
Index: 606-001-00-8 CAS: 67-64-1 CE: 200-662-2	acétone	25-45	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH 066	3
Index: 601-004-00-0 CAS: 75-28-5 CE: 200-857-2	isobutane	10-20	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (gaz comprimé), H280	1, 2
Index: 601-003-00-5 CAS: 74-98-6 CE: 200-827-9	propane	3-10	Flam. Gas 1, H220 Press. Gas (gaz comprimé), H280	2
Index: 601-004-00-0 CAS: 106-97-8 CE: 203-448-7	butane	<1	Press. Gas, Flam. Gas 1, H220	1, 2, 3, 4

Remarques

- Note C: Certaines substances organiques peuvent être commercialisées soit sous une forme isomérique bien définie, soit sous forme de mélange de plusieurs isomères. Dans ces cas-là, le fournisseur doit préciser sur l'étiquette si la substance est un isomère spécifique ou un mélange d'isomères.
- Note U (tableau 3): Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est conditionné et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas. Les codes suivants sont assignés:

Press. Gas (Comp.)
Press. Gas (Liq.)
Press. Gas (Ref. Liq.)
Press. Gas (Diss.)

Les aérosols ne sont pas classés comme gaz sous pression (voir annexe 1, partie 2, section 2.3.2.1, note 2).

- Substance pour laquelle il existe des limites d'exposition de L'Association pour l'environnement professionnel.
- Utilisation de la substance est limitée à l'annexe XVII du règlement REACH

Le texte intégral de toutes les classifications et mentions de danger est présenté dans la section I6.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

En cas d'apparition de problèmes de santé ou en cas de doute, veuillez avertir un médecin et fournissez-lui les informations figurant sur la fiche de données de sécurité. En cas de perte de conscience, placez la victime en position latérale de sécurité, avec tête légèrement inclinée vers l'arrière et veillez au dégagement des voies respiratoires, ne provoquez jamais de vomissements. Si la personne est inconsciente, ne rien administrer par la bouche.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création	04. juillet 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

En cas d'inhalation

Arrêter immédiatement l'exposition, transporter la victime à l'air frais. Protéger la victime contre l'hypothermie. Si l'irritation, l'essoufflement ou d'autres symptômes persistent, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec la peau

Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Si l'irritation de la peau persiste, obtenir des soins médicaux.

En cas de contact avec les yeux

Rincer immédiatement les yeux à l'eau courante, écarter les paupières (même par la force); si la victime a des lentilles de contact, retirez-les immédiatement. Effectuer le rinçage pendant au moins 10 minutes. Obtenir des soins médicaux, soins professionnels si possible.

En cas d'ingestion

Peu probable. Rincer la bouche avec de l'eau claire, seulement si la personne est consciente. NE PAS INDUIRE LE VOMISSEMENT! Obtenir des soins médicaux. Prenez avec vous l'emballage d'origine avec l'étiquetage ou éventuellement la fiche de données de sécurité de la substance.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation

Peut provoquer somnolence ou vertiges, maux de tête, nausée et même perte de conscience.

En cas de contact avec la peau

Un contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer un dégraissage et une irritation de la peau.

En cas de contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

En cas d'ingestion

Irritation, nausée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone, poudre, sable, sol.

Moyens d'extinction inappropriés

Eau - plein fouet.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, le monoxyde et le dioxyde de carbone peuvent se dégager ainsi que d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits de décomposition (de pyrolyse) peut causer des dommages graves à la santé. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'accumulent en particulier près du sol où elles se mélangent avec l'air et peuvent former un mélange explosif. Limite d'explosion du gaz propulseur avec air à température normale et volume de vapeur ou de brouillard: 1-16%.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection couvrant le corps entier. Refroidir les contenants scellés avec le produit à proximité du feu avec de l'eau. Ne pas laisser le produit d'extinction contaminé s'échapper dans les égouts, dans les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une ventilation adéquate. Aérosol extrêmement inflammable. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Enlever toute source d'ignition. Porter les équipements de protection individuelle. Suivre les instructions contenues dans les sections 7 et 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol et toute fuite vers les eaux superficielles ou dans les eaux souterraines.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Couvrir le produit déversé avec un matériau absorbant approprié (non inflammable) (sable, terre de diatomée, terre ou autres matériaux absorbants appropriés), recueillir le produit dans des récipients hermétiquement fermés et éliminer conformément à la section 13. En cas de déversement important du produit, aviser les pompiers et d'autres autorités locales compétentes. Après avoir enlevé le produit, laver la zone contaminée à grande eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir rubrique 7., 8. et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher la formation des gaz et des vapeurs dans les concentrations inflammables ou explosives et dans les concentrations dépassant la concentration maximale admissible pour l'atmosphère de travail. Utiliser le produit seulement dans les zones éloignées de la flamme nue ou d'autres sources d'inflammation. Utiliser des outils anti-étincelles. Il est recommandé de porter des vêtements et des chaussures antistatiques. Ne pas inhaler les aérosols. Éviter tout contact avec la peau et les yeux. Ne pas fumer. Protéger contre la lumière directe du soleil. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Se laver les mains et les parties du corps exposées soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter les équipements de protection individuelle conformément à la section 8. Respecter la législation en vigueur sur la santé et la sécurité.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans des emballages hermétiquement fermés, dans un endroit frais et sec, bien ventilé et destiné à cet effet. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas stocker au même endroit que les produits alimentaires, aliments pour animaux ou boissons. Conteneurs aérosol - matériau: acier ou aluminium.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

non indiqué

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Le mélange contient des substances pour lesquelles il existe des limites d'exposition en milieu professionnel.

Union européenne

Nom de la substance (du composant)	Type	Durée d'exposition	Valeur	Remarque	Source
acétone (CAS: 67-64-1)	OEL	8 heures	1210 mg/m ³		směnice EU
	OEL	8 heures	500 ppm		

France

Nom de la substance (du composant)	Type	Durée d'exposition	Valeur	Remarque	Source
acétate d'éthyle (CAS: 141-78-6)	VLE	8 heures	1400 mg/m ³		Gestis
	VLE	8 heures	400 ppm		
acétone (CAS: 67-64-1)	VLE	8 heures	1210 mg/m ³	Valeurs limites réglementaires contraignantes	Gestis
	VLE	Court terme	2420 mg/m ³	Valeurs limites réglementaires contraignantes	
	VLE	8 heures	500 ppm	Valeurs limites réglementaires contraignantes	
	VLE	Court terme	1000 ppm	Valeurs limites réglementaires contraignantes	
butane (CAS: 106-97-8)	VLE	8 heures	1900 mg/m ³		Gestis
	VLE	8 heures	800 ppm		

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

DNEL

acétate d'éthyle

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination
Ouvriers	Par inhalation	1468 mg/m ³	Effets aigus locaux	
Ouvriers	Par inhalation	734 mg/m ³	Effets chroniques locaux	
Ouvriers	Par inhalation	400 ppm	Effets aigus locaux	
Ouvriers	Par inhalation	200 ppm	Effets chroniques locaux	
Ouvriers	Cutanée	63 mg/kg/24h	Effets chroniques locaux	
Consommateurs	Par inhalation	734 mg/m ³	Effets aigus locaux	
Consommateurs	Par inhalation	367 mg/m ³	Effets chroniques locaux	
Consommateurs	Par inhalation	200 ppm	Effets aigus locaux	
Consommateurs	Cutanée	37 mg/kg/24h	Effets chroniques locaux	
Consommateurs	Orale	4,5 mg/kg/24h	Effets chroniques locaux	

acétone

Ouvriers / consommateurs	Voie d'exposition	Valeur	Effet	Méthode de détermination
Ouvriers	Par inhalation	2420 mg/m ³	Effets aigus locaux	
Ouvriers	Cutanée	186 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	
Ouvriers	Par inhalation	1210 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Cutanée	62 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Par inhalation	200 mg/m ³	Effets chroniques systémiques	
Consommateurs	Orale	62 mg/kg bw/jour	Effets chroniques systémiques	

PNEC

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination
Terre (agricole)	0,22 mg/kg	
Eau de mer	0,026 mg/l	
Sédiments marins	0,034 mg/kg	
Milieu aquatique d'eau douce	0,26 mg/l	
Sédiments d'eau douce	0,34 mg/kg	

acétone

Voie d'exposition	Valeur	Méthode de détermination
Milieu aquatique d'eau douce	10,6 mg/l	
Eau de mer	1,06 mg/l	
Eau (fuite intermittente)	21 mg/l	
Sédiments d'eau douce	30,4 mg/kg de sédiment sec	
Sédiments marins	3,04 mg/kg de sédiment sec	
Terre (agricole)	29,5 mg/kg de sol en poids sec	
Micro-organismes dans les stations d'épuration des eaux usées	100 mg/l	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

8.2. Contrôles de l'exposition

Respecter les mesures habituelles de la santé au travail et veiller en particulier à une bonne ventilation. Ceci ne peut être obtenu que par une aspiration locale ou par une évacuation générale et efficace de l'air. S'il n'est donc pas possible de se conformer aux concentrations maximales admissibles CMA, il faut utiliser une protection respiratoire appropriée. Ne pas manger, boire ou fumer au travail. Après le travail et avant les pauses pour les repas et le repos, se laver soigneusement les mains avec de l'eau et du savon.

Protection des yeux/du visage

Masque de protection avec côtés latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains: Gants de protection résistant aux produits utilisés. Observer les recommandations spécifiques du fabricant de gants lors de la sélection de l'épaisseur appropriée, du matériau et de la perméabilité. En cas de contamination, laver la peau à fond.

Protection respiratoire

N'est pas nécessaire dans des conditions normales. Masque avec filtre contre les vapeurs organiques éventuellement un appareil respiratoire en cas de dépassement des concentrations maximales admissibles CMA des substances ou dans des environnements mal ventilés.

Risques thermiques

Non indiqué.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Observer les mesures habituelles de protection relatives à l'environnement, voir la section 6.2.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect	Liquide dans un pulvérisateur aérosol (y compris le gaz propulseur).
Etat physique	liquide à 20°C
couleur	incolore
odeur	donnée non disponible
seuil olfactif	donnée non disponible
pH	donnée non disponible
point de fusion/point de congélation	-83 °C (acétate d'éthyle); -95,35 °C (acétone)
point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	76,5-75°C (acétate d'éthyle); 56,24°C (acétone); -40-10 °C (gaz propulseur)
point d'éclair	-3°C (acétate d'éthyle); -18°C (acétone); -80 °C (gaz propulseur)
taux d'évaporation	donnée non disponible
inflammabilité (solide, gaz)	aérosol extrêmement inflammable.
limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	
limites d'inflammabilité	donnée non disponible
limites d'explosivité	donnée non disponible
pression de vapeur	acétate d'éthyle 13 kPa; acétone 24 kPa; produit <0,7 MPa (20°C)
densité de vapeur	donnée non disponible
densité relative	842 kg/m ³ (20°C)
solubilité(s)	
solubilité dans l'eau	partiellement soluble
liposolubilité	donnée non disponible
coefficient de partage: n-octanol/eau	- 0,24 (acétone)
température d'auto-inflammabilité	>230°C (hydrocarbures c6) ASTM E 659; Cette température peut être nettement inférieure dans des conditions spéciales (oxydation lente de matériaux finement dispersés)
température de décomposition	donnée non disponible
viscosité	donnée non disponible
propriétés explosives	donnée non disponible
propriétés comburantes	donnée non disponible
9.2. Autres informations	
densité	donnée non disponible
température d'inflammation	gaz propulseur >350 °C
teneur en solvants organiques (COV)	0,998 kg de produit

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création	04. juillet 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			
teneur en substances non volatiles (en matière sèche)		0,002 % de volume	

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.4. Conditions à éviter

Tenir loin des flammes et des étincelles, protéger contre la surchauffe et le gel.

10.5. Matières incompatibles

Tenir à l'écart des acides forts, alcalins forts et agents oxydants puissants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

À des températures élevées et lors d'un incendie, les produits dangereux se dégagent, par exemple: monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité à dose répétée: une exposition excessive peut être due à une inhalation de vapeurs. Une exposition excessive peut provoquer: conjonctivite, bronchite, inflammation des voies respiratoires supérieures, estomac, intestins, anémie, lésions du système nerveux central (maux de tête, somnolence), lésions de l'appareil digestif (inappétence, vomissements).

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acétone: La toxicité d'une seule dose orale est considérée comme faible. En cas d'avalement de petites quantités par inadvertance lors d'une manipulation normale aucun risque pour la santé n'est probablement à craindre; l'avalement de quantités plus grandes peut causer des dommages à la santé. En cas d'ingestion: selon la quantité, tout d'abord la douleur dans la gorge apparaît, des concentrations plus élevées peuvent provoquer la gastro-entérite.

acétate d'éthyle

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Orale	DL ₅₀	5620 mg/kg		Surmulot	
Cutanée	DL ₅₀	>20000 mg/kg		Lapin	
Par inhalation (gaz)	CL ₅₀	45 mg/l	2 heure	Surmulot (Rattus norvegicus)	

acétone

Voie d'exposition	Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	76 mg/l	24 heure		
Orale	LD	50 mg/kg		Homme	
	IDLH	2500 ppm		Homme	
Orale	DL ₅₀	5800 mg/kg		Surmulot (Rattus norvegicus)	
Orale	DL ₅₀	3000 mg/kg		Souris	
Par inhalation (vapeurs)	CL ₅₀	50100 mg/m ³	8 heure		

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019

Date de révision Numéro de version 1.0

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. Acétone: En cas de contact avec la peau: absorbé par la peau. Il dégraisse la peau et de petites fissures se développent facilitant l'infection. En cas de contact avec les yeux: en cas de contact avec les yeux, le produit provoque une irritation. Peut causer des dommages à la cornée. Les vapeurs ont des effets stupéfiants et narcotiques. Irritant pour les muqueuses.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

acétone

Voie d'exposition	Résultat	Méthode	Durée d'exposition	Espèce	Sexe
Peau	Ne provoque pas de sensibilisation	EU B.6		Cochon d'Inde (Cavia aperea f. porcellus)	

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aiguë

Les données pour le mélange ne sont pas disponibles.

acétate d'éthyle

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	230 mg/l	96 heure	Poissons (Pimephales promelas)	
CE ₅₀	717 mg/l	48 heure	Daphnée (Daphnia magna)	
CE ₅₀	3300 mg/l	48 heure	Algues (Desmodesmus subspicatus)	

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création

04. juillet 2019

Date de révision

Numéro de version

1.0

acétone

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	5540 mg/l	96 heure	Poissons (Oncorhynchus mykiss)	
CE ₅₀	12600 mg/l	48 heure	Crustacés (Daphnia magna)	
CL ₅₀	8300 mg/l	96 heure	Poissons (Lepomis macrochirus)	
NOEC	4740 mg/l	48 heure	Algues (Pseudokirchneriella subcapitata)	

butane

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu
CL ₅₀	27,98 mg/l	96 heure	Poissons	
CE ₅₀	7,71 mg/l	96 heure	Algues	

12.2. Persistance et dégradabilité

Biodégradabilité

acétone

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Milieu	Résultat
	91 %	28 jour		

Le mélange est biodégradable. La biodégradation se produit à la fois de manière aérobie et anaérobie. Le produit est volatil et s'évapore même dans des conditions de température et de pression normales. La phase vapeur est dégradable par réaction avec des radicaux hydroxyles produits par des réactions photochimiques. Demi-vie de biodégradation: 71 jours. Il est sujet à la photo-décomposition par la lumière du soleil. Demi-vie de biodégradation: 80 jours.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

butane

Paramètre	Valeur	Durée d'exposition	Espèce	Milieu	Température ambiante [°C]
Log Kow	1,09				

Le potentiel de bioaccumulation est faible.

12.4. Mobilité dans le sol

La mobilité dans le sol est élevée.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substances répondant aux critères applicables aux substances PBT ou vPvB conformément à l'annexe XIII du règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), tel que modifié.

12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Risques de contamination de l'environnement, procéder conformément à la loi sur les déchets et les règlements d'application sur l'élimination des déchets. Suivre la réglementation en vigueur sur l'élimination des déchets. Un produit non utilisé et un emballage contaminé sont à déposer dans des conteneurs étiquetés destinés à la collecte des déchets, remettre pour élimination à la personne autorisée (entreprise spécialisée) habilitée pour cette activité. Ne pas verser un produit non utilisé dans la canalisation. Ne pas l'évacuer avec les ordures ménagères. Les emballages vides peuvent être valorisés dans une usine d'incinération pour produire de l'énergie ou déposés dans une décharge appropriée. Les emballages parfaitement nettoyés peuvent être recyclés.

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

Législation sur les déchets

Directive 2008/98/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 relative aux déchets, dans la version en vigueur.
Décision 2000/532/CE établissant une liste de déchets, dans la version en vigueur.

Code de la catégorie de déchets

07 01 04 autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques *
14 06 03 autres solvants et mélanges de solvants *

Code de la catégorie de déchets d'emballages

15 01 11 emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des
conteneurs à pression vides *
17 04 05 fer et acier

(*) - déchet dangereux en vertu de la directive 2008/98/CE du Conseil relative aux déchets dangereux

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- 14.1. **Numéro ONU**
UN 1950
- 14.2. **Désignation officielle de transport de l'ONU**
AÉROSOLS
- 14.3. **Classe(s) de danger pour le transport**
2 Gaz
- 14.4. **Groupe d'emballage**
non indiqué
- 14.5. **Dangers pour l'environnement**
non indiqué
- 14.6. **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**
non indiqué
- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**
non indiqué

Informations complémentaires

Numéro d'identification du danger

Numéro ONU

Code de classification

Étiquettes

(Code Kemler)

1950

5F

2.1



Transport aérien - ICAO/IATA

Instructions d'emballage passager 203

Instructions d'emballage cargo 203

Transport maritime - IMDG

EmS (plan d'urgence) F-D, S-U

MFAG 620

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen (REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création 04. juillet 2019
Date de révision Numéro de version 1.0

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Code du travail - Quatrième partie : Santé et sécurité au travail. Décret 2014-840 du 24 juillet 2014 (JO du 26 juillet 2014, 3 pages)
Transposition des dispositions de la directive 2013/10/UE (générateurs d'aérosols) afin d'en adapter les dispositions en matière d'étiquetage selon le règlement CLP. RÈGLEMENT (CE) No 1907/2006 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) no 793/93 du Conseil et le règlement (CE) no 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006, dans la version en vigueur. RÈGLEMENT (CE) No 648/2004 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 31 mars 2004 relatif aux détergentstels que modifié.

Informations complémentaires selon le règlement (CE) n ° 648/2004 relatif aux détergents, tel que modifié

>=30 % hydrocarbures aliphatiques

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

pas fait

Autres données

Autre étiquetage obligatoire des produits destinés à la vente au grand public::

Instructions d'utilisation

Avertissement tactile pour les non-voyants

Instructions de premiers secours

RUBRIQUE 16: Autres informations

Liste des mentions de danger standardisées utilisées dans la fiche de données de sécurité

H220 Gaz extrêmement inflammable.
H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Liste des conseils de prudence utilisés dans la fiche de données de sécurité

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchet dangereux.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P261 Éviter de respirer les aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Liste des mentions additionnelles sur les dangers utilisées dans la fiche de données de sécurité

EUH 066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Autres informations importantes du point de vue de la sécurité et de la protection de la santé humaine

Le produit ne doit pas être - sans l'autorisation spéciale du fabricant /de l'importateur - utilisé à d'autres fins que celles qui sont spécifiées dans la section 1. L'utilisateur est responsable du respect de la réglementation relative à la protection de la santé.

Acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

ADR Accord européen relatif au transport international routier d'objets dangereux
CAS Chemical Abstracts Service
CE Code d'identification pour chaque substance figurant dans l'EINECS

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création	04. juillet 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

CE _s	Concentration d'une substance à laquelle 50% d'une population est affectée
CI _s	Concentration causant une inhibition de 50% d'une population
CL _s	Concentration mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
COV	Composés organiques volatils
DL _s	Dose mortelle capable d'induire la mort de 50% d'une population
DNEL	Dose dérivé sans effet indésirable
EINECS	Inventaire européen des produits chimiques commercialisés
EmS	Plan d'urgence
FBC	Facteur de bioconcentration
IATA	Association internationale du transport aérien
IBC	Code International relatives à la construction et à l'équipement de navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac
ICAO	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
IMDG	Code Maritime International des Marchandises Dangereuses
INCI	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques
ISO	Organisation internationale de normalisation
IUPAC	Union internationale de chimie pure et appliquée
LOAEC	Concentration minimale avec effet nocif observé
LOAEL	Dose minimale avec effet nocif observé
log Kow	Coefficient de partage octanol/eau
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution marine par les navires
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet nocif observé
NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Dose sans effet observé
OEL	Valeurs limites d'exposition en milieu professionnel
PBT	Persistante, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration prédite sans effet
ppm	Partie par million
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et la restriction des produits chimiques
RID	Accord concernant le transport ferroviaire d'objets dangereux
UE	Union européenne
UN	Numéro d'identification à quatre chiffre de la substance ou de l'objet repris dans la réglementation modèle de l'ONU
UVCB	Substance de composition inconnue ou variable, produit de réaction complexe ou matière biologique
vPvB	Très persistantes et très bioaccumulables
Aerosol	Aérosol
Eye Irrit.	Irritation oculaire
Flam. Gas	Gaz inflammable
Flam. Liq.	Liquide inflammable
STOT SE	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un

Instructions pour la formation

Informez les travailleurs de l'utilisation recommandée et des moyens de protection obligatoires, des premiers soins et de la manipulation interdite du produit. Une personne morale ou une personne physique entrepreneur qui manipule ce mélange de produits chimiques doit être formée aux règles de sécurité et aux données figurant sur la fiche de données de sécurité.

Restrictions d'emploi recommandées

non indiqué

Information sur les sources de données utilisées pour compiler la fiche de données de sécurité

LA FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) no. 1907/2006 du Parlement européen
(REACH) tel que modifié

Nettoyant pour mousse polyurethane

Date de création	04. juillet 2019	Numéro de version	1.0
Date de révision			

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH), tel que modifié. Règlement (CE) no. 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil, tel que modifié. Principes pour l'administration des premiers soins en cas d'exposition aux substances chimiques (Zásady pro poskytování první pomoci při expozici chemickým látkám, doc. MUDr. Daniela Pelclová, CSc., MUDr. Alexandr Fuchs, CSc., MUDr. Miroslava Hornychová, CSc., MUDr. Zdeňka Trávníčková, CSc., Jiřina Fridrichovská, prom. chem.). Les informations du fabricant de la substance / du mélange, lorsqu'elles sont disponibles - informations du dossier d'enregistrement.

Changements apportés (informations ajoutées, supprimées ou modifiées)

Une fiche de données de sécurité entièrement révisée remplace toutes les versions précédentes.

Autres données

Méthode de classification - méthode de calcul.

Déclaration

La fiche de données de sécurité contient des informations pour assurer la sécurité et la protection de la santé au travail et la protection de l'environnement. Les informations mentionnées correspondent à l'état actuel des connaissances et expériences et sont en conformité avec les lois et les règlements applicables. Elles ne peuvent pas être considérées comme une garantie d'aptitude et d'applicabilité dans le cas d'une utilisation concrète.